



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction générale des ressources humaines

***Examen professionnel d'accès
au grade d'ingénieur de recherche
hors-classe***

Session 2006

Jean-Richard CYTERMANN

*Inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

Président du jury

Octobre 2006

L'examen professionnel, ouvert au titre de l'année 2006, par l'arrêté du 31 mars 2006, s'est déroulé pour la deuxième année consécutive dans un cadre juridique renouvelé.

32 possibilités de promotion étaient offertes au titre de cette session dont les auditions se sont déroulées du 3 octobre 2006 au 12 octobre 2006, à Paris, dans les locaux de l'Espace Vinci (25 rue des jeûneurs - 2^{ème} arrondissement).

I - LA COMPOSITION DU JURY ET LE FONCTIONNEMENT DU JURY

Le choix des membres du jury s'est organisé en deux étapes : Il a, tout d'abord, été fait appel aux membres ayant participé à la précédente session ; puis, pour compléter l'effectif, le président de jury a choisi des personnalités qualifiées en fonction des besoins.

Un jury de 49 membres qui appartenaient pour les $\frac{3}{4}$ à la liste des experts a donc été désigné par arrêté du 26 septembre 2006.

La composition du jury était équilibrée, entre ingénieurs de recherche hors classe, professeurs d'universités et personnels administratifs ayant ou ayant eu des responsabilités importantes (27 IGR ; 9 professeurs d'université ; 3 filières des bibliothèques ; 10 autres filières (administrative,...)).

La parité a également été respectée (19 femmes – 30 hommes).

31 membres de jury exercent hors Ile de France.

Comme les années précédentes, le jury a été décomposé en sous-jurys de 5 membres constitués en fonction des BAP, avec la présence d'au moins 2 experts de la BAP considérée.

II - LES CANDIDATURES A L'EXAMEN

Conformément à l'article 20 du statut, les candidats devaient appartenir, au 31 décembre 2006, à la première classe ou avoir atteint le septième échelon de la deuxième classe, et justifier de huit ans de services comme IGR.

1034 ingénieurs de recherche remplissaient les conditions pour concourir.

288 pré-inscriptions ont été enregistrées mais seuls 212 dossiers de candidatures ont ensuite été effectivement déposés.

3 dossiers ont été envoyés « hors délais » et 7 dossiers de candidatures étaient irrecevables.

18 candidats se sont désistés et 7 candidats ne se sont pas présentés à l'audition.

1) Déroulement des épreuves

Le changement d'organisation introduit l'an dernier aboutit à un fonctionnement tout à fait satisfaisant : Les candidats d'une même branche d'activité professionnelle (BAP) sont examinés de manière cohérente.

La composition du jury, avec à la fois les « experts de la BAP » mais aussi des personnalités, ayant, par leur expérience antérieure (ancien recteur, sous-directeur d'administration centrale, SGEPEs) des rapports avec des personnels des différents métiers présents dans cet examen, est aussi une forte garantie du maintien du caractère interbap.

La qualité de la prestation du candidat devant le jury demeure néanmoins prépondérante et corrige l'impression moins favorable, émanant de la lecture du dossier. Inversement, l'effet d'une prestation orale moins convaincante peut être atténué si le dossier a montré clairement l'importance des responsabilités accordées et la qualité du parcours professionnel.

Par ailleurs, à plusieurs reprises, le problème de la connaissance par un membre du jury de tel ou tel candidat s'est posé. Cette situation est inévitable, d'autant plus que dans certaines BAP (E et G par exemple) les experts connaissent pratiquement tout le vivier de candidats de la BAP. A noter qu'il en était de même, en ce qui concerne un certain nombre de candidats de la BAP I, pour le président de jury.

Les principes suivants ont été adoptés :

- en cas de subordination directe entre un membre de jury et un candidat, il a été procédé à un changement de sous-jury chaque fois que possible ;
- sinon, le membre du jury précisait avant le début des auditions les liens professionnels qu'il avait pu avoir avec tel ou tel candidat et, suivant l'importance et l'ancienneté de ceux-ci, s'abstenait d'intervenir.

2) Évaluation des candidats et résultats

Avec 32 possibilités de promotion, il a été relativement aisé de dégager une quarantaine de très bons candidats.

La notation et la liste de classement ont été définitivement arrêtées par une réunion plénière du jury, le 12 octobre 2006. Après avoir couvert les 32 promotions offertes pour cette session, il a décidé d'établir une liste complémentaire limitée à 9 noms. C'est ainsi ***une liste d'admission de 41 noms*** qui a été approuvée à l'unanimité.

Le résultat d'ensemble (cf. statistiques annexe 4) est équilibré.

Les lauréats sont bien représentatifs de la variété de la population des IGR. Toutes les branches sont représentées, (deux lauréats au minimum par BAP).

On retrouve des lauréats expérimentés mais aussi des jeunes, une majorité d'IGR de 1^{ère} classe mais quelques un de 2^{ème} classe et une proportion significative de femmes.

Les lauréats exercent en majorité dans des établissements d'enseignement supérieur mais sont aussi présents dans les rectorats et en administration centrale (4 d'entres eux exercent en administration centrale, 32 en universités ou dans des établissements divers (INSA, EHESS, ENS, CNAM, CEREQ...) et 5 en rectorats.).

Le jury a relevé également un enrichissement des fonctions des candidats : diversification des métiers autour de la BAP G (logistique), dimension nouvelles des responsables informatiques par les relations nouées avec les collectivités territoriales ou la mise en place des TICE.

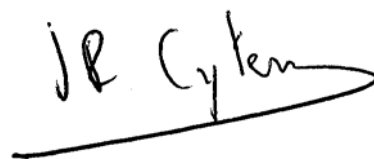
Par ailleurs, particulièrement dans les BAP disciplinaires (A, B, C, D), on notera chez beaucoup de candidats, une méconnaissance stupéfiante de l'environnement institutionnel de leur travail. Il n'est pas admissible qu'un ingénieur de recherche, travaillant dans un laboratoire de recherche ignore la problématique des PRES ou l'existence d'une loi récente sur la recherche. Peut être y a t il un effort de formation à faire, sur ce point et sur la manière de retracer une carrière.

III - ORGANISATION MATERIELLE DU CONCOURS

La session 2006 de l'examen professionnel s'est à nouveau tenue à l'Espace Vinci (25 rue des Jeuneurs - 2^{ème} arrondissement). Outre l'excellente adaptation de ces locaux au déroulement de l'examen, les candidats, comme les membres du jury, ont apprécié la qualité de l'accueil qui leur a été, une fois encore, réservé.

Comme chaque fois, je ne peux que me féliciter de la qualité de l'accompagnement administratif assuré par le bureau des concours (Dominique Belascain, Isabelle Dousot, Olivier Chollet et leurs collaborateurs).

Le jury regrette toutefois les coups d'accordéon dans le nombre de postes 32 en 2003, 19 en 2005 et de nouveau 32 en 2006.

A handwritten signature in black ink, reading "JR Cytermann". The signature is written in a cursive style and is underlined with a long horizontal stroke.

Jean-Richard CYTERMANN

ARRETE DU 31 MARS 2006
portant ouverture de la session 2006 de l'examen professionnel

Arrêté du 31 mars 2006

Publié au Journal Officiel du 6 avril 2006 et au BOEN du 20 avril 2006

Personnels

EXAMEN PROFESSIONNEL

Accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe - année 2006

NOR : MENA0600976A

RLR : 716-0a

ARRÊTÉ DU 31-3-2006 JO DU 6-4-2006

MEN

DPMA B7

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 31 mars 2006, est autorisée au titre de l'année 2006 l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe.

Le nombre des emplois offerts à cet examen professionnel est fixé à 32. Une procédure de préinscription par internet est à la disposition des candidats à l'adresse suivante :

✚ <http://www.education.gouv.fr/personnel/itr>

Lors de la préinscription, chaque candidat a la possibilité soit d'imprimer son dossier de candidature en ligne, soit de demander à le recevoir par courrier. Les candidats demandant un envoi par courrier devront donc veiller à procéder à leur préinscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais de réception et de réexpédition de leur dossier.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la préinscription par internet ne vaut pas inscription définitive : les candidats devront compléter et renvoyer le dossier de candidature (obtenu via internet ou par courrier) au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, DPMA B7, bureau des concours, IGR hors classe, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

Les préinscriptions seront ouvertes à partir du mercredi 26 avril 2006.

La date limite de préinscription, de retrait ou de demande de dossier (le cachet de la poste faisant foi) est fixée au **mardi 16 mai 2006**. La clôture des inscriptions, c'est-à-dire la date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers (le cachet de la poste faisant foi), est fixée au **lundi 22 mai 2006**.

L'audition des candidats se déroulera à partir du 2 octobre 2006, à Paris.

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES A LA HORS CLASSE
DES INGENIEURS DE RECHERCHE
(SESSION 2005)**

ANNEXE II

**ARRETE DU 26 septembre 2006
portant nomination du jury de l'examen professionnel**

Secrétariat général

Direction générale
des ressources
humaines

Sous-direction du
recrutement

Bureau des concours
des personnels
administratifs,
techniques, sociaux et
de santé, des
bibliothèques et des
ITRF

DGRH D 5

34 rue de Chateaudun
75436 Paris Cedex 09

ARRETE

Portant nomination du jury pour l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, session 2006.

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, notamment son article 20,

Vu l'arrêté du 20 mai 1997 modifié fixant les modalités d'organisation et le déroulement de l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe,

Vu l'arrêté du 3 juin 2002 modifié fixant la liste des experts susceptibles de siéger dans les jurys des concours d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'arrêté du 31 mars 2006 autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe,

ARRETE :

Art. 1er - Sont nommés membres du jury de l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe du MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, session 2006 :

M. CYTERMANN Jean-Richard, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, président, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, Paris.

Mme CHEMINAT Annie, professeure des universités, vice présidente, UNIVERSITÉ STRASBOURG 1, Strasbourg.

M. ACCOLA Patrick, ingénieur de recherche hors classe, UNIVERSITÉ DE NICE, Nice.

M. AGERON Pierre, ingénieur de recherche hors classe, expert, UNIVERSITÉ LYON 2, Lyon.

M. ANDRÉ Marcel, ingénieur de recherche hors classe, expert, RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE RENNES, Rennes.

M. ANNEZER Jean-Claude, conservateur général des bibliothèques, expert, UNIVERSITÉ TOULOUSE 2, Toulouse.

M. AUVERGNE Alain, ingénieur de recherche hors classe, expert, INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE ENSAT, Toulouse.

Mme BAGNOL Claude épouse FOUR, ingénieure de recherche hors classe, experte, UNIVERSITÉ MONTPELLIER 1, Montpellier.

M. BAZIRE Jean-Michel, ingénieur de recherche hors classe, expert, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, Paris.

Mme BECHTEL Françoise, professeure des universités, experte, UNIVERSITÉ BORDEAUX 3, Pessac.

M. BEYAERT Jean-Pierre, ingénieur de recherche hors classe, expert, UNIVERSITÉ DE BRETAGNE-SUD, Vannes.

Mme BOUHEY Claudine épouse LAURENT, directrice de recherche CNRS, OBSERVATOIRE DE PARIS, Paris.

Mme BOUSQUET Fabienne épouse ROSENWALD, administratrice INSEE hors classe, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, Paris.

Mme BROWAEYS Christine épouse AULAS, ingénieure de recherche hors classe, experte, UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE, Dijon.

M. BUSSON Dominique, ingénieur de recherche hors classe, expert, RECTORAT DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND, Clermont-Ferrand.

M. CHEVALLET Pierre, ingénieur de recherche hors classe, expert, UNIVERSITÉ MONTPELLIER 1, Montpellier.

M. CLAVERIE Bernard, professeur des universités, expert, UNIVERSITÉ BORDEAUX 2, Bordeaux.

M. CORIS Jean-Marc, ingénieur de recherche hors classe, expert, UNIVERSITÉ PARIS 5, Paris.

M. COSTOPOULOS Christian, secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur, expert, UNIVERSITÉ VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, Versailles.

M. COUTELLE Alain, professeur des universités, UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE, Brest.

M. DELHAYE Jean-Loïc, ingénieur de recherche hors classe, expert, UNIVERSITÉ RENNES 1, Rennes.

M. DORIER Alain, ingénieur de recherche hors classe, expert, UNIVERSITÉ LYON 1, Villeurbanne.

M. EPELBOIN Yves, professeur des universités, expert, UNIVERSITÉ PARIS 6, Paris.

Mme FOUGERE Dominique, ingénieure de recherche hors classe, experte, UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE 2, Marseille.

M. GACON Jean-Yves, administrateur civil hors classe, MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE, Paris.

M. GIULIANO Michel, ingénieur de recherche hors classe, expert, UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE 3, Aix-en-Provence.

Mme GUIOT Michelle, conservatrice générale des bibliothèques, experte, UNIVERSITÉ DE NANTES, Nantes.

M. HADDAD Bernard, contrôleur général économique et financier, TRÉSORERIE GENERALE REGION CENTRE, Orléans.

M. HERMIER Yves, ingénieur de recherche hors classe, expert, CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS, La Plaine Saint-Denis.

Mme JAFFRES Riwanona, ingénieure de recherche hors classe, experte, ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES, Paris.

M. JEGO Dominique, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, expert, UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE 3, Aix-en-Provence.

M. JODIN Philippe, ingénieur de recherche hors classe, expert, UNIVERSITÉ DE METZ, Metz.

M. KARAMANOS Ioannis, professeur des universités, expert, UNIVERSITÉ D'ARTOIS, Arras.

Mme LADO-BORDOWSKY Olga, professeure des universités, experte, ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES APPLIQUÉES ET DE TECHNOLOGIE, Lannion.

Mme LE QUENVEN Françoise, conservatrice en chef des bibliothèques, experte, UNIVERSITÉ RENNES 1, Rennes.

Mme LE SAOS Catherine épouse JACQUEMARD, professeure des universités, experte, UNIVERSITÉ DE CAEN, Caen.

M. L'HOPITAL René, ingénieur de recherche hors classe, expert, UNIVERSITÉ PARIS 6, Paris.

Mme LIOTET Françoise, ingénieure de recherche hors classe, experte, MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, Paris.

Mme MAYET Evelyne, ingénieure de recherche hors classe, experte, UNIVERSITÉ MONTPELLIER 1, Montpellier

Mme MAZON Brigitte épouse BÖHM, ingénieure de recherche hors classe, experte, ÉCOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES, Paris.

Mme MOYES Josette épouse SOULAS, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, Paris.

M. NAVARRO Raymond, ingénieur de recherche hors classe, expert, UNIVERSITÉ MONTPELLIER 2, Montpellier.

Mme OEUVRARD Françoise, ingénieure de recherche hors classe, MINISTÈRE EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, Paris.

Mme PELLE Annie épouse REBER, professeure des universités, experte, UNIVERSITÉ DE ROUEN, Mont-Saint-Aignan.

M. PICHON Roger, ingénieur de recherche hors classe, expert, UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE, Brest.

M. PINCHON Yves, ingénieur divisionnaire des TPE chef d'arrondissement, expert, RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE, Toulouse.

M. PREVOST Jean-Louis, ingénieur de recherche hors classe, MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, Paris.

M. SANTANA Philippe, inspecteur d'académie, HAUT CONSEIL DE L'EDUCATION, Paris.

Mme THOMAS Liliane épouse DUBUISSON, ingénieure de recherche hors classe, experte, UNIVERSITÉ BORDEAUX 2, Bordeaux.

Art.2 – Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 septembre 2006

La sous-directrice du recrutement
Geneviève GUIDON

BRANCHES D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE
(définies par l'arrêté du 1^{er} février 2002)

Branches d'activité professionnelle	INTITULE DE LA BAP
BAP A	<i>Sciences du vivant.</i>
BAP B	<i>Sciences chimiques et sciences des matériaux.</i>
BAP C	<i>Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique.</i>
BAP D	<i>Sciences humaines et sociales.</i>
BAP E	<i>Informatique et calcul scientifique.</i>
BAP F	<i>Documentation, édition, communication.</i>
BAP G	<i>Patrimoine, logistique, prévention.</i>
BAP H	<i>Gestion scientifique et technique des EPST.</i>
BAP I	<i>Gestion scientifique et technique des EPSCP.</i>

ELEMENTS STATISTIQUES

- **Nombre de possibilités de promotions** = 32

- **Nombre de promouvables :**

. en IR 2 = 519

. en IR 1 = 514

Soit un total de 1034

- **Nombre d'inscrits par sexe :**

. F = 54

. H = 148

soit un total de 202

- **Nombre de présents à l'admission par sexe :**

. F = 48

. H = 129

soit un total de 177

- **Nombre d'admis par sexe :**

SUR LP F = 8

 H = 24

SUR LC F = 3

 H = 6

Soit un total de 32 sur LP et de 9 sur LC

- REPARTITION PAR BAP DES CANDIDATS INSCRITS/RECEVABLES, DESISTES, ABSENTS ET LAUREATS

BAP	TOTAL CANDIDATS INSCRITS ET RECEVABLES	NOMBRE DE DESISTEMENTS	NOMBRE D'ABSENTS A L'AUDITION	ADMIS LP	ADMIS LC
A	15	1	1	3	1
B	13	3	0	4	0
C	16	0	0	3	2
D	24	1	2	3	2
E	84	8	3	12	2
F	6	0	0	1	1
G	16	1	0	2	1
I	28	4	1	4	0
TOTAL	202	18	7	32	9

- REPARTITION DES LAUREATS PAR AGE :

AGE	ADMIS LP	ADMIS LC	TOTAL
63 ans	1		1
62 ans			0
61 ans	3		3
60 ans	1	2	3
59 ans	2		2
58 ans			0
57 ans	1	2	3
56 ans	3		3
55 ans	3		3
54 ans	1	1	2
53 ans	2		2
52 ans	1	1	2
51 ans	5		5
50 ans			0
49 ans	2		2
48 ans	1	2	3
47 ans	2	1	3
46 ans			0
45 ans			0
44 ans	1		1
43 ans			0
42 ans	1		1
41 ans	1		1
40 ans	1		1
TOTAL	32	9	41

- Répartition des lauréats (LP + LC) par grade :

- . 1^{ère} classe = 29 sur LP + 7 sur LC = 36
- . 2^{ème} classe = 3 sur LP + 2 sur LC = 5

- REPARTITION DES ADMIS PAR AFFECTATION :

TYPE D'ETABLISSEMENT	LP	LC	TOTAL
ADMINISTRATION CENTRALE	2	2	4
UNIVERSITES ET AUTRES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (INSA, EHESS, ENS, CNAM, CEREQ ...)	26	6	32
RECTORATS	4	1	5
TOTAL	32	9	41